

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemetz Bernard - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie - Moreel Joëlle (arrivée à 18 heures 50) - Miroux Olivier - Letellier Ryan

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Walquant Bertrand donne procuration à Quiévy Michel  
Bocahut Charlie donne procuration à Loin Bruno

Absent non excusé : Néant

Bloqueau Michel : Décédé.

Lengacher Philippe : Décédé

Choquet Jean-Louis : Décédé

Verbrugghe Stéphanie : Démissionnaire

Secrétaire de séance : Nicole Dupont.

### **DEBUT DE LA REUNION A 18 H 40**

#### **1°) : JURY CRIMINEL :**

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour établir la liste préparatoire.

#### **2°) : FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – CONVENTION 2024 DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES : (Distribution du projet de convention 2024)**

Par délibération n°2023/069 du 04/09/2023, le conseil Municipal avait décidé de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages de la commune.

En 2023, il avait été décidé d'effectuer la stérilisation de 20 chats errants.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider le renouvellement de la convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour 2024, pour 30 chats
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants ;
- Dire que cette convention sera annexée à cette présente délibération.

#### **3°) : SUBVENTIONS 2024 :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

- |   |            |
|---|------------|
| - APE du groupe scolaire des deux vallées | 2.730,00 € |
| - ACEP                                    | 230,00 €   |
| - Prisonniers de Guerre - ACPG            | 230,00 €   |
| - EIMME                                   | 1537,60 €  |

#### **4°) : VENTE DE LA MAISON SITUÉE 9 ET 11 RUE BOEYNAEMS : (Distribution du récapitulatif des offres)**

Par délibération n°2024/006 du 16/02/2024, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente des maisons 9 et 11 rue Pierre Boeynaems, propriété de la Ville. L'étude des Maîtres Scannella et Richez avait estimé l'ensemble à 80.000,00 €.

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Autoriser la vente en un seul lot des 2 habitations sises 9 et 11 rue Pierre Boeynaems à Mortagne-du-nord, cadastrées U393 et U392,
  - Accepter l'offre déposée par Monsieur et Madame Alexandre SCHIETSE pour un montant de 106.000,00 € net vendeur,
  - Dire que l'acte constatant la cession sera dressé par l'étude des Maîtres SCANNELLA et RICHEZ, notaires à Saint-Amand-les-Eaux,
  - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à venir,
  - Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

#### **Questions diverses :**

- Tours de services pour le scrutin du 9 juin 2024 (Elections européennes)
- Travaux SIDEN-SIAN sur la commune
- Fissures sur la façade du bâtiment de l'ancienne école des filles et problème de chauffage
- Association « Les cloches de la liberté » qui souhaite faire sonner le clocher de l'église le 6 Juin 2024 à 19 heures 44
- Réunion d'information préalable le 27 mai 2024 à 18 heures pour le renouvellement du permis d'exploitation du dragage à Laplaigne
- ILCG Réunion du 28 mai 2024 à Rosult
- Demande de rendez-vous par les propriétaires du Val en Thun pour la demande d'achat de terrain pour accès
- Demande de rendez-vous suite à des problèmes de voisinage rue de la Saine Fontaine
- CAPH projet de territoire
- Réunion de la commission communale des impôts directs du 28 mai à 18 heures 30
- TEOM : Statut quo
- Mail du PIC concernant l'enveloppe financière 2024
- Flamme olympique à Arenberg

FIN DE LA REUNION : 20 heures 40.